

Réfection d'une partie des sentiers sur pilotis et du pont du Marais de la Rivière-aux-Cerises

Tenue d'un registre concernant une troisième entente de participation financière avec l'OBNL

Magog, le 5 novembre 2025 – La Ville de Magog informe la population de la tenue d'un registre concernant la participation financière de 500 000 \$ qu'elle prévoit verser à l'Association du Marais-de-la-Rivière-aux-Cerises (LAMRAC) pour la poursuite de la réfection des sentiers sur pilotis et du pont. Les citoyennes et les citoyens de Magog qui souhaiteraient s'opposer à cette entente doivent venir signer le registre les 10, 11, 12 et 13 novembre, de 9 h à 19 h, à l'hôtel de ville (7, rue Principale Est). Les personnes qui sont en faveur de cette participation financière n'ont aucune mesure à prendre.

Un minimum de 2 360 signatures est nécessaire pour remettre en question la participation financière. Dans un tel cas, les élus de la Ville de Magog décideront s'ils tiennent un référendum ou s'ils revoient le montant de l'aide accordée.

Le projet, qui a débuté à l'hiver 2025 et se terminera au printemps 2026, comprend la réfection du sentier du Pionnier, la reconstruction de la boucle sud ainsi que la réfection du pont. Rappelons que la Ville de Magog a déjà versé à LAMRAC des aides financières dans le cadre de ce projet :

- **Avril 2024** : aide financière de 500 000 \$ pour les plans et devis, ainsi que pour les travaux de reconstruction de la boucle sud du sentier du Pionnier.
- **Novembre 2024** : aide financière de 630 000 \$ pour la poursuite du projet de réfection du sentier du Pionnier, ainsi qu'à la réalisation des plans et devis pour la réfection du pont.
- **Novembre 2025** : aide financière de 500 000 \$ pour la poursuite de la réfection du sentier du Pionnier et du pont.

La contribution additionnelle de 500 000 \$ porte à 1,6 M\$ la participation financière totale de la Ville de Magog pour le projet de réhabilitation des passerelles du Marais de



la Rivière-aux-Cerises. Rappelons qu'il s'agit d'un projet prévu au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028 de la Ville de Magog.

À propos du Marais de la Rivière-aux-Cerises

Situé au cœur de Magog, le Marais de la Rivière-aux-Cerises est un lieu de vie pour la faune et la flore locales. Sous la gestion de LAMRAC, le marais compte une superficie de 132,65 hectares et offre un habitat essentiel pour une variété d'espèces. Ses sentiers de randonnée et ses points de vue pittoresques charment les amoureux de la nature en toute saison. Les infrastructures sur le site appartiennent à la Ville de Magog.

L'Association du Marais-de-la-Rivière-aux-Cerises (LAMRAC) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de protéger et de mettre en valeur le marais, de sensibiliser la population à l'importance des milieux humides et de favoriser son engagement pour une protection durable de l'environnement.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

